

DECISION CA002-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

Objet de la décision

Tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion concernant les colloques : "L'impact de l'Union Européenne sur les services publics en réseau", "Droit Patrimonial" et "Sexualité et droit international des droits de l'Homme".

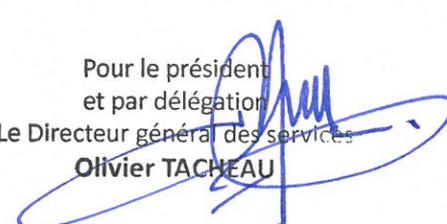
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 8 janvier 2016

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **15 janvier 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
	Montant	Centre financier	
Commission Recherche du 23/11/2015	UFR Droit, Economie et Gestion		
	Montant	Centre financier	Observations
Colloque du 11 mars 2016: "L'impact de l'Union Européenne sur les services publics en réseau"	25,00 €	911EA20	Eotp COL16ESP
Colloque du 24 mars 2016: "DROIT PATRIMONIAL: Quelles solidarités pour une famille renouvelée?"	100,00 €	911EA20	Eotp COL16DPF
Colloque annuel de l'Institut international des droits de l'homme - 26 et 27 mai 2016: "Sexualité et droit international des droits de l'Homme"	100,00 €	911EA20	Eotp COL16SDH